

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2006)

Heft: 201-202

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

JUSTICE ET POLICE

● La Suisse a ajouté 14 noms à la liste noire des personnes et entités liées au groupe terroriste Al-Qaïda, selon un communiqué du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de Suisse. Parmi eux figurent sept Irakiens et trois Philippins qui seront soumis à des sanctions financières et interdits d'entrée ou de transit en Suisse. Au total, la liste comporte les noms de 336 personnes physiques et 118 entités.

● La Suisse ouvre une enquête sur des comptes bancaires qu'y détiendrait l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet. Les autorités chiliennes soupçonnent sur ces comptes l'existence de pots-de-vin versés dans le cadre de contrats d'armement. Le Ministère public va maintenant examiner si les conditions d'une entraide judiciaire sont remplies.

● La Suisse doit améliorer son dispositif contre les rapt internationaux d'enfants, garantir leur sécurité et accélérer les procédures de retour. Reprenant les conclusions d'un rapport d'experts, le Conseil fédéral attend des propositions d'ici la fin de l'année. Le gouvernement a chargé les services de Christoph Blocher d'élaborer un projet de loi qui sera ensuite mis en consultation auprès des milieux intéressés. Le but est de renforcer la protection des enfants kidnappés par un de leurs parents, en général suite à un divorce, et de rendre plus efficace le traitement de tels cas.

● Le Département fédéral

de justice et police, sur l'initiative de son chef Christoph Blocher, veut faire passer à l'extérieur une partie de sa bureaucratie. Un appel d'offres sera lancé cette année. Seules les applications ne posant pas de problèmes de sécurité seront concernées. Outre des économies, le but de l'opération est que le centre informatique du DFJP puisse se concentrer sur ses tâches centrales, soit les applications critiques sur le plan de la sécurité. Il y a deux ans, le Département fédéral de l'économie avait fait de même, en choisissant IBM pour s'occuper de ses ordinateurs. Il s'agissait d'une première dans l'administration fédérale.



INITIATIVES, PÉTITIONS

● Le comité « Protéger la jeunesse contre la narco-criminalité » a déposé son initiative munie de 105 571 signatures demandant la décriminalisation du chanvre. Le texte vise aussi à autoriser la culture du cannabis pour sa propre consommation. Intitulée « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse », l'initiative populaire veut dé penaliser la consommation, la possession, l'acquisition pour son propre

usage de « chanvre psycho-actif ». Plus de 500 000 Suisses en consomment, il ne faut pas les diaboliser, selon les initiateurs qui estiment que « la politique de répression menée jusqu'ici est un échec ».

● Le Doberman-club suisse (DCS) s'oppose à l'interdiction de certaines races de chiens : il a remis au Conseil fédéral une pétition munie de 27 400 signatures. Il a aussi recouru au Tribunal fédéral contre l'interdiction des dobermanns en Valais.

Leuenberger et Micheline Calmy-Rey sont en revanche plébiscités. Trois quarts des sondés se prononcent pour la collégialité du gouvernement, mais estiment que celle-ci fonctionne plus mal actuellement. À la question de savoir lequel des sept sages fait le plus mal son travail, Christoph Blocher est cité par un tiers des personnes interrogées.

PARLEMENT

● En matière de représentation parlementaire des femmes, la Suisse a perdu des places, notamment au profit de pays en développement. Avec 25 % de femmes au Conseil national et 24 % au Conseil des États, elle est tombée en une année du 22^e au 27^e rang. La dernière liste de l'Union interparlementaire (UIP), basée sur la composition de 187 parlements nationaux à fin 2005, est emmenée par le Rwanda, avec 48,8 % de députées, suivie des quatre pays nordiques. Aucune femme ne siège dans les législatifs d'Arabie Saoudite, de Bahreïn et des Emirats arabes unis, ainsi que dans certains États insulaires du Pacifique. Selon l'UIP, la moyenne mondiale atteignait 16,2 % à fin 2005.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Si le Conseil fédéral était élu par le peuple en 2007, Christoph Blocher, Hans-Rudolf Merz et Pascal Couchepin n'y seraient plus, selon un sondage commandé par le SonntagsBlick. Moritz

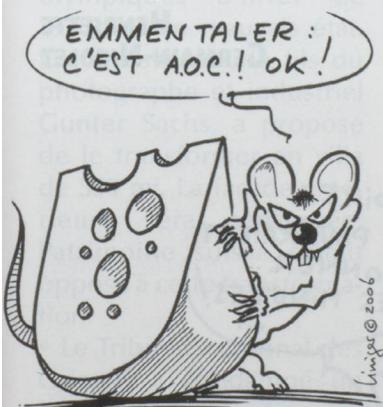


DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Les soldats en cours de répétition ne surveilleront plus les ambassades à partir de juillet. Cette mission sera confiée à des militaires professionnels ou en

service long. Le Conseil fédéral doit encore donner son feu vert définitif. Les troupes ainsi déchargées pourront se concentrer sur leurs missions d'instruction. Elles pourront toutefois être appelées à fournir des renforts en cas de besoin, par exemple dans le cadre de l'Eurofoot 2008. L'armée assure des missions de surveillance d'ambassades et autres bâtiments consulaires depuis plus d'une décennie.

- L'armée suisse a consacré en 2005 presque 500 000 jours de service à des engagements divers. C'est 25 % de plus qu'en 2004, indique le Département fédéral de la défense (DDPS). Les raisons de cette croissance sont la surveillance des ambassades, les catastrophes naturelles et le soutien des manifestations sportives et culturelles de grande envergure. Cette augmentation reflète également le passage d'une armée d'instruction à une armée d'engagement, selon le DDPS.



AGRICULTURE

- Les recours provenant de l'étranger (France et Allemagne) contre l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Emmentaler ne sont pas recevables. La commission de recours du Département fédéral de l'économie (DFE) les a rejetés. L'Office fédéral de l'agriculture avait déjà approuvé en septembre 2004 l'inscription du célèbre fromage au registre des AOC. Les recours provenant de Suisse avaient tous été écartés ou fait l'objet d'une solution négociée. Les recourants ont un mois pour saisir le Tribunal fédéral. S'ils ne le font pas, rien ne s'opposera plus à l'AOC Emmentaler. L'Emmentaler AOC ne pourra être fabriqué qu'à partir de lait cru sans additif et datant de 24 h au maximum. Le processus de maturation devra durer au moins quatre mois. La zone de production comprend le canton de Berne sauf le district de Moutier, les districts fribourgeois du Lac et de la Singine, ainsi que les cantons d'Argovie, Glaris, Lucerne, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie, Zoug et Zurich.

commission de recours du Département fédéral de l'économie (DFE) les a rejetés. L'Office fédéral de l'agriculture avait déjà approuvé en septembre 2004 l'inscription du célèbre fromage au registre des AOC. Les recours provenant de Suisse avaient tous été écartés ou fait l'objet d'une solution négociée. Les recourants ont un mois pour saisir le Tribunal fédéral. S'ils ne le font pas, rien ne s'opposera plus à l'AOC Emmentaler. L'Emmentaler AOC ne pourra être fabriqué qu'à partir de lait cru sans additif et datant de 24 h au maximum. Le processus de maturation devra durer au moins quatre mois. La zone de production comprend le canton de Berne sauf le district de Moutier, les districts fribourgeois du Lac et de la Singine, ainsi que les cantons d'Argovie, Glaris, Lucerne, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie, Zoug et Zurich.

CULTURE

- De nombreux titres disparaîtront si Berne ne subventionne plus leur acheminement. Les tenants de la presse locale et associative demandent au Parlement de maintenir l'aide fédérale, garante de la diversité de la presse et de la démocratie directe. Les associations professionnelles, les Églises, les partis et les organisations non gouvernementales seraient frappés de plein fouet par la suppression dès 2007 de cet encouragement indirect à la presse. Ce marché de quelque 900 publications devrait combler un trou total de

80 millions de francs. Le malaise est palpable au parlement où plusieurs députés ont déjà tenté de pallier les conséquences de leur décision prise dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003. L'idée d'un système direct de subventionnement a ainsi échoué devant le Conseil des États l'an dernier. Les deux chambres ont accepté en revanche une motion qui exige la participation ciblée de l'Etat aux frais d'acheminement des journaux. Le Conseil fédéral y est opposé, argumentant que le Parlement devra compenser cette dépense supplémentaire en raison du frein à l'endettement.

me à géométrie variable sur des bases communes. Selon le projet mis en consultation jusqu'à fin novembre, l'école enfantine doit devenir obligatoire dès 4 ans. L'école obligatoire comporterait ainsi un premier degré d'une durée de huit ans et un degré secondaire de trois ans. Le concordat prévoit la création de standards nationaux de formation où doivent figurer les compétences de base que tous les élèves doivent acquérir au terme des 2^e, 6^e et 8^e années de scolarité (4^e, 8^e et 11^e années dans le nouveau système). L'objectif est que les élèves acquièrent les mêmes connaissances dans des domaines essentiels comme leur langue maternelle ou les mathématiques et ainsi moins pâtir du déménagement d'un canton à un autre.

- Les centrales nucléaires suisses obtiennent de bonnes notes. Dans sa retrospective de l'année 2005, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) constate que malgré une hausse des incidents, la sécurité nucléaire a été garantie. La DSN a classé l'an dernier quatorze événements soumis à notification, contre huit en 2004.



NUCLÉAIRE SUISSE : TOUT VA BIEN !!

Nouvelles fédérales

► TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Le Conseil fédéral a refusé de lever l'interdiction générale des courses motorisées sur circuit en vigueur en Suisse depuis 1955. Il a opposé une fin de non-recevoir au projet élaboré par la commission des transports du Conseil national. Pour le gouver-

ne une requête de transfert auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. Les adresses internet convoitées appartiennent à un particulier inscrit auprès de la société Switch qui gère à titre officiel le registre du domaine « .ch ». Cette personne exploite un site commercial en allemand où l'on peut télécharger sur son téléphone portable des logos patriotiques ou

● Allergique aux décibels des cloches, un voisin de l'église protestante de Gossau a perdu son procès en dernière instance. Il devra tolérer leurs sonneries qui égrènent les heures et les quarts d'heures, de jour comme de nuit. Le Tribunal fédéral rappelle que le bruit des cloches est généralement bien accepté dans la localité et qu'il constitue une tradition bien ancrée. L'intérêt public à la préserver est jugé prédominant.

FINANCES

● Le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz se réjouit de la stabilisation des finances fédérales. Si la Suisse poursuit dans cette voie, elle arrivera à l'équilibre cette année, estime-t-il. ● Les fortes hausses du prix de l'or et du cours du dollar aux États-Unis ont permis à la Banque nationale suisse (BNS) d'enregistrer l'an dernier le plus haut bénéfice de son histoire. Le résultat net se chiffre à 12,8 milliards de francs, contre 0,4 milliard en 2004. Malgré cela, la Confédération et les



COURSES F1 SUR CIRCUIT SUISSE : INTERDICTION CONSERVÉE !

nement, ces courses sont en contradiction avec les objectifs en matière de sécurité routière. Elles impliquent une augmentation des émissions polluantes et de la consommation énergétique. Les courses motorisées comportent toujours « un risque considérable », même si la sécurité pour les spectateurs s'est nettement améliorée au cours des dernières années, a-t-il argumenté. C'est à la suite d'un accident qui avait fait plus de 80 morts en 1955 aux « 24 heures du Mans » que la Suisse a interdit les courses sur circuit.

● La Confédération revendique les noms de domaines suisse.ch, schweiz.ch et svizzera.ch. Ces derniers étant détenus par un particulier qui ne veut pas les céder, elle a déposé

commander des T-shirts, mais également trouver des informations diverses sur la Suisse. Pendant des années, Berne a essayé d'obtenir du détenteur un transfert volontaire des noms de domaines.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Treize ans de travail au noir dans des restaurants lausannois ne donnent pas droit à un permis humanitaire. Le Tribunal fédéral a débouté un ressortissant de Serbie-Monténégro arrivé en Suisse en 1990 et interpellé par la police en 2003. Frappé d'une interdiction d'entrée en Suisse et débouté par l'Office fédéral des migrations, il s'est adressé au TF qui a rejeté son recours.

cantons ne toucheront que 2,5 milliards de francs, l'essentiel du bénéfice étant affecté à la réserve pour distributions futures. Les bénéfices de la BNS font l'objet d'un vaste débat politique. Lancée par les syndicats, l'initiative du Comité pour la sécurité de l'AVS (COSA) demande pour l'essentiel que le bénéfice de la BNS soit attribué à l'AVS, sauf une part annuelle de 1 milliard à verser aux cantons. Le Conseil fédéral et la BNS s'opposent à cette solution, car ils craignent que l'indépendance de l'institution ne soit plus garantie si elle doit répondre à des objectifs sociaux. L'initiative du COSA doit être soumise au peuple cet automne. Par crainte que les bénéfices records attendus pour la BNS n'apportent des voix supplémentaires à cette initiative, le Conseil fédéral avait reporté la votation du printemps à l'automne 2006.

HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET

